

comte Bruhl, sans méconnaître ses instructions, cèdera moins aux exigences, quelque peu taquines de son gouvernement, qu'à ses sentimens de catholique.

—Dans une audience accordée au comte de Bruhl, le Saint-Père, lui ayant demandé ce qu'il pensait de la basilique de Saint-Pierre, le diplomate répondit que le premier abord lui avait paru un peu repoussant, mais qu'y étant entré, cette répugnance s'était bientôt transformée en admiration. Alors, le Souverain-Pontife, qui aime beaucoup les allusions fines, lui répliqua : " Eh ! voilà bien ce que je ne cesse de leur prêcher (aux protestants :) Entrez dans l'Eglise ; ne restez pas à la porte, et vous ne tarderez pas à vous plaire au milieu de nous."

ETATS-UNIS.—Le *Catholic Herald* annonce que le Rév. J. J. Clanche, D. D. a été nommé Evêque de Natchez, (Missouri.) et le Rév. Richard Whelan Evêque de Richmond, (Virginie). Une lettre privée de Baltimore mentionne que le Rév. M. Odin est Co-adjuteur nommé de l'Evêque du Détroit et administrateur de ce Diocèse.

—o—

Les élections.—Nous apprenons avec douleur que, dans certains comtés, des troubles et des violences ont accompagné l'exercice de ce droit que tout sujet britannique devrait remplir librement et consciencieusement.

Voici les noms des membres dont l'élection nous est connue :—

M. Henri Desrivières,	à Verchères.
M. le docteur Bouthillier,	St. Hyacinthe.
M. Ogden,	Trois-Rivières.
M. Daly,	Mégantic.
M. le docteur Taché,	L'Islet.
M. le docteur Kimber,	Champlain.
M. John Simpson,	Vaudreuil.
M. Dunscomb,	Beauharnois.
M. D. B. Viger,	Richelieu.
M. Draper,	Russel.
M. De Salaberry,	Rouville.
M. Day,	Ottawa.

—Le vingt-sixième congrès des Etats-Unis a terminé son existence le 3 mars, après une session de trois mois. Le 4 a eu lieu l'installation solennelle du général HARRISON comme président des Etats-Unis. Les journaux publient une longue adresse du nouveau président à ses concitoyens. Le ton en est pacifique en ce qui regarde les relations des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne et toutes les autres puissances.

PARIS—La loi relative aux fortifications de Paris a été votée dans la chambre des Députés à une majorité de 75 voix. On a voté les